

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE OUEST TERRASSEMENT – AMENAGEMENT D'UN ACCES A UNE PROPRIETE PRIVEE – 5 RUE DE PROVENCE ARRETE N° 2024/291		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêt de police de la circulation en date du 18 novembre 2024 de la société OUEST TERRASSEMENT sollicitant la Ville pour des travaux d'aménagement d'un accès à une propriété privée 5 rue de Provence à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La société OUEST TERRASSEMENT est autorisée à réaliser, à partir du 22 novembre et pour une durée de 5 jours, des travaux pour la création d'un accès à une propriété privée 5 rue de Provence à Ifs.

La création de cet accès entraîne la suppression définitive de deux places de stationnement rue de Provence à Ifs.

Article 2 : La société OUEST TERRASSEMENT est autorisée à occuper le domaine public communal (rue de Provence) afin de permettre la réalisation des travaux. De ce fait, le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 3 : La société OUEST TERRASSEMENT est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la société OUEST TERRASSEMENT devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société OUEST TERRASSEMENT.

Fait à Ifs, le 18 novembre 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRÉ.